

# Un dossier suivra l' élève tout au long de sa scolarité La ministre Schyns veut rassurer les profs de latin, d'histoire et de géo

Ce lundi, la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns a tenu à rassurer les enseignants de latin, d'histoire et de géographie. Quel que soit le scénario de grille horaire qui sera choisi pour structurer le futur tronc commun de cours, ils continueront d'enseigner leur propre matière.

Hier en effet, des doutes concernant leur avenir ont surgi, alors qu'était annoncé le fait que le cours de latin serait intégré au domaine d'apprentissage "langue française" et que les cours d'histoire et de géographie prendraient place dans un domaine d'apprentissage nommé "sciences humaines".

## Le français et le latin

En réalité, le Pacte souhaite sortir, à terme, de la pure logique des disciplines. La réforme entend davantage qu'aujourd'hui structurer l'apprentissage en différents domaines qui permettront notamment de favoriser les liens et les ponts entre les matières enseignées.

Plus précisément, il y aura donc bien un domaine consacré à la langue française, sa maîtrise, et à l'apprentissage "de la rigueur logique de la langue".

En deuxième et troisième secondaires, 6 périodes de cours seront consacrées par semaine à ce domaine. Au sein de ces 6 heures, comme nous l'expliquions dans "La Libre" de lundi, 2 heures seront dédiées à une "initiation aux langues anciennes".

Ce domaine "langue française" sera pris en charge par un prof de français et par un prof de latin qui travailleront en collaboration. Si

le prof de français bénéficie des compétences requises (ce qui est peu le cas aujourd'hui, mais qui pourra davantage l'être à la suite de la réforme de la formation initiale des enseignants), il pourra assurer l'initiation aux langues anciennes. Comme aujourd'hui cependant, les profs de latin seront prioritaires.

## Les sciences humaines

Le scénario est identique pour le domaine "sciences humaines" qui comptera une moyenne de 4 périodes de cours par semaine et qui rassemblera les cours d'histoire, de géographie, de sciences économiques et sociales. Différents enseignants prendront en charge ce domaine.

Mais un seul pourra le faire aussi, s'il a les compétences requises.

Les prochains mois devraient cependant permettre d'y voir plus clair sur l'implémentation concrète de ce domaine dans les classes. Les différents cours se partageront-ils les périodes hebdomadaires? Et si oui, comment? L'objectif, assure le cabinet, sera en tout cas de "faire droit à la spécificité de chacune des disciplines et de permettre aux élèves de croiser différents regards sur une même thématique".

Notons enfin qu'un seul référentiel (document qui fixe ce qu'il faut enseigner) sera rédigé par domaine d'apprentissage. Il le sera par des enseignants et des conseillers pédagogiques. Ces derniers y préciseront des objectifs à atteindre dans chacune des matières.

BdO

Les prochains  
mois diront  
comment  
s'organiseront  
les "sciences  
humaines".

## ■ Le Pacte d'excellence mise beaucoup sur l'enseignement maternel et le suivi des élèves dès leurs premiers pas à l'école.

Tout le monde en convient, l'école maternelle et les apprentissages qui y sont construits ont une influence déterminante sur la scolarité d'un jeune. Or, en la matière, la Fédération Wallonie-Bruxelles est mauvaise élève. Ces dernières décennies, elle a surtout investi dans l'enseignement secondaire, délaissant les premières années de la scolarité. Ce désinvestissement a été tel qu'en Belgique francophone, le nombre d'élèves de maternel par enseignant est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

### Vers la gratuité de l'enseignement maternel

Pour réduire cet écart, le Pacte pour un enseignement d'excellence a gardé au chaud un montant de 50 millions d'euros. En septembre 2017, 16 millions ont déjà permis d'améliorer l'encadrement dans les classes. A la rentrée prochaine, l'ensemble des psychomotriciens qui aident les élèves dans les écoles sans être nommés pourront bénéficier d'un statut plus stable et propre à l'enseignement. Par ailleurs, 600 postes de puériculteurs supplémentaires (il en existe 900 pour 1 700 écoles actuellement) seront créés.

En 2019 enfin, des moyens supplémentaires pour organiser des périodes de remédiation seront octroyés aux écoles maternelles.

Au rang des financements octroyés, notons encore un budget en rythme de croisière égal à 10 millions qui, dès septembre 2018 ou septembre 2019, permettra de "supprimer les frais scolaires dans les écoles maternelles". Cela permettra de rendre cet enseignement réellement gratuit à l'égard des parents, se réjouit la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH).

### Un dossier personnel numérique

Une autre caractéristique de l'enseignement francophone belge est qu'il n'a jamais rédigé un référentiel qui fixe les attendus en matière de savoirs et de compétences à maîtriser en fin d'école maternelle. Cet outil "professionnalisant, explique la ministre, est en cours de rédaction et sera proposé en septembre 2018 pour une mise en application un an plus tard. Cette étape sera précédée et accompagnée des formations nécessaires pour les directions et les ensei-

gnants."

Sans doute le point le plus novateur pour soutenir l'enseignement maternel est-il la création d'un dossier d'accompagnement que recevront tous les élèves qui rentreront en maternelle lors des prochaines années. "Il s'agira d'un dossier personnel qui va suivre l'enfant tout au long de sa scolarité. Dans ce dossier, on pourra mentionner les besoins spécifiques, les difficultés ou les talents particuliers de l'enfant. Face aux difficultés, on y mentionnera comment l'équipe pédagogique a accompagné l'élève, et avec quels soutiens spécifiques. On pourra aussi y inclure les diagnostics posés par d'autres experts que les enseignants. Avec les acteurs, dont les centres psycho-médico-sociaux, on prépare actuellement la mise en place de ce dossier d'accompagnement qui sera un dossier numérique."

Le but de la ministre, avec ce dossier de suivi, est donc qu'un élève qui change, par exemple, d'école en troisième primaire puisse adéquatement être pris en charge par ses nouveaux enseignants.

Bosco d'Otreppe

Le but de la ministre est qu'un élève qui change d'école puisse être adéquatement pris en charge.